



RÉGION ACADÉMIQUE LA RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury académique du Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique (CAFFA)

Rapport établi par

les membres du jury en collaboration avec la présidente du jury et avec le soutien logistique de la division des examens et concours (bureau DEC4) du rectorat de La Réunion

Textes de référence

- Décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nominations des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique.
- Arrêté du 20 juillet 2015 portant organisation du certificat d'aptitudes aux fonctions de formateur académique (CAFFA).
- Circulaire 2015-109 du 21-07-2015 relative au certificat d'aptitude aux fonctions de formateur Académique (CAFFA).

Ces trois textes sont parus au BOEN n°30 du 23 juillet 2015.

Un jugement du TA de Montpellier en date du 3 décembre 2021 exclut la présence des 2 examinateurs qualifiés lors de l'épreuve de soutenance de mémoire professionnel.

Ce rapport présente quelques données statistiques sur la typologie des candidats de la session 2024. Il vise également à éclairer les futurs candidats sur les attentes du jury et à les conseiller sur la préparation à ces épreuves.

Les candidats doivent bien avoir en tête l'enjeu de l'obtention de cette certification : il s'agit de constituer un vivier de formateurs. L'académie, à travers son École Académique de la Formation Continue (EAFC), a à la fois besoin de personnes ressources sur des questions disciplinaires que de formateurs capables de répondre à une demande transversale émanant du terrain. Un formateur académique se doit donc de travailler sur ces deux pôles, celui de l'expertise et celui de l'adaptabilité.

La finalité de cette certification est triple :

- être un élément dans le parcours professionnel d'un enseignant
- permettre un temps de réflexion sur les pratiques professionnelles et à leur formalisation
- attester par une certification l'enrichissement du parcours professionnel.

Données statistiques

1/ Session 2025 - admissibilité

Les candidats devaient déposer leur rapport d'activité pour le 11 février 2025. L'épreuve orale s'est déroulée les 25 et 26 février 2025 au rectorat de La Réunion à Saint-Denis.

Nombre de rapports d'activité déposés	18
Nombre de candidats présents à l'oral	18
Nombre de candidats déclarés admissibles	14

Grade	Certifiés	PLP	Agrégés
Nombre de candidats	9	2	7

Discipline	Maths	Langues	Hist - Geo	Lettres	Physique Chimie	Bio Tech	Eco- Gestion	EPS
Nombre de candidats	2	Espagnol : 3	4	1	1	1	2	1

Discipline	SVT	CPE	STMS
Nombre de candidats	1	1	1

2/ Session 2025 - admission

Les épreuves de pratique professionnelle se sont déroulées entre le 20 février et le 11 avril 2025. La soutenance du mémoire professionnel s'est déroulée les 28 et 29 avril 2025 au rectorat de La Réunion à Saint-Denis.

Nombre de candidats inscrits à l'admission	13
Nombre de candidats présents aux deux épreuves d'admission	13
Nombre de candidats admis	9

8 candidats ont passé l'épreuve de pratique professionnelle avec l'option « Analyse de séance dans le cadre de l'exercice du tutorat », 9 avec l'option « Animation d'une action de formation ».

Grade	Certifiés	PLP	Agrégés	CPE
Nombre de candidats	5	3	5	0

Discipline	SI - STI	Lettres - anglais	Maths	Lettres	SVT	Sciences Physiques	Eco Gestion
Nombre de candidats	1	2	1	1	2	1	5

L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE

L'épreuve d'admissibilité se présente sous la forme d'un entretien s'appuyant sur un rapport d'activité.

Le rapport d'activité de cinq pages (hors annexes) consiste en la présentation par le candidat de son itinéraire professionnel, lequel s'attache à présenter une expérience professionnelle significative, notamment dans le champ de l'accompagnement et de la formation.

La présentation orale de **15 minutes devant le jury**, suivie d'un entretien de 30 minutes a pour objet d'apprécier la motivation du candidat à devenir formateur, son expertise professionnelle, sa réflexion didactique, pédagogique et éducative, sa capacité à communiquer avec d'autres professionnels de l'enseignement et de la formation.

Les candidats peuvent utiliser une présentation numérique en appui de leur exposé. Il est important que **ce support puisse apporter une réelle plus-value**.

Ce qui est évalué

Le jury relève dans le rapport d'activité réalisé par le candidat :

- l'analyse du parcours professionnel ;
- la qualité formelle de la rédaction et du respect des consignes demandées ;
- le traitement, l'analyse et l'interprétation des données.

Le jury évalue le candidat lors de l'entretien sur :

- la qualité de la communication ;
- l'analyse distanciée du travail réalisé (points forts, points faibles) ;
- la capacité d'écoute, le sens du dialogue et de la controverse professionnelle ;
- la mise en perspective, la projection dans le métier de formateur académique.

Le jury n'attend pas des candidats de maîtriser toutes les compétences du référentiel de formateur académique mais de faire preuve de sa capacité à adopter la posture du formateur académique à même de questionner ses pratiques professionnelles et d'adapter ses gestes professionnels à des situations nouvelles.

Le jury rappelle qu'aucun document autre que le rapport d'activité et le support numérique prévu pour la présentation n'est autorisé.

Observations des membres du jury d'admissibilité

Points forts / Ecueils à éviter

Les annexes du rapport se doivent d'être en lien avec le projet du candidat. Aucune annexe questionne le jury sur la réflexion du candidat, **trop d'annexes** ne valorisent pas le parcours du candidat. **Il semble important de signaler que les annexes doivent avoir du sens pour apporter une plus-value à la candidature.**

L'exposé ne doit pas se limiter à la lecture d'un discours préalablement écrit. Il est important d'optimiser le temps de 15 min pour apporter **d'éventuels compléments au contenu du rapport**. Une redite complète du rapport n'apporte rien au jury et ne valorise pas le candidat. Il est aussi important d'accepter la controverse et de faire preuve de modestie lors des échanges.

Le jury apprécie les candidats qui entrent dans un échange réflexif et qui possèdent quelques références théoriques actualisées en termes de didactique et d'andragogie.

Le jury a constaté des candidats mieux préparés et davantage en lien avec les attentes de cette certification.

Recommandations / Conseils

Le jury souhaite insister sur la nécessité **de prendre contact avec l'inspecteur de la discipline ou de la filière** avant de débiter sa préparation à cette certification. Des conseils judicieux et importants pourront lui être apportés dans ce cadre.

Le rapport d'activités gagne à être bien structuré afin de voir l'évolution des compétences du candidat vers une posture de formateur. Il est important de s'assurer que le rapport fasse ressortir les points forts du parcours professionnel du candidat. Il conviendra d'annexer au rapport les deux derniers comptes rendus de rendez-vous de carrière.

Les éléments du rapport doivent dépasser le factuel, il serait judicieux qu'ils soient accompagnés d'une analyse même partielle. La mise en avant d'une expérience de formation, d'accompagnement, de tutorat est une plus-value dans le parcours du candidat.

Un travail réflexif est nécessaire dans la préparation de l'admissibilité. Ce travail doit permettre de montrer le parcours du candidat et les compétences mobilisées pour se mettre dans la posture de formateur. Il est aussi important d'avoir pris l'attache de son inspecteur pour commencer à entrer dans un rôle de tuteur ou d'accompagnement (tutorat de M1 ou M2 par exemple).

Rappelons que les formateurs académiques sont amenés à traiter des sujets disciplinaires comme transversaux, il est donc bienvenu de faire apparaître ce double ancrage dans les échanges. Il est ainsi intéressant pour le candidat d'être en mesure de se détacher de son « corps » d'origine pour exploiter sa capacité pédagogique à problématiser les besoins et les attentes et répondre à une commande académique.

LES EPREUVES D'ADMISSION

Deux épreuves sanctionnent l'année de préparation à l'admission du CAFFA.

- Une épreuve pratique : les candidats ont le choix entre l'analyse d'une séance d'un stagiaire ou d'un néo titulaire (T1 – T2) ou l'animation d'une action de formation ;
- La rédaction et la soutenance d'un mémoire professionnel.

Ces deux épreuves visent à apprécier le degré de maîtrise par les candidats des compétences déclinées dans le référentiel de compétences du formateur.

Ces compétences sont regroupées en quatre domaines :

1. Penser, concevoir, élaborer
2. Mettre en oeuvre, animer
3. Accompagner l'individu et le collectif
4. Observer, analyser et évaluer.

Pour être déclaré admis, les candidats doivent obtenir la moyenne dans chaque domaine de compétence évalué et obtenir au moins 12/20. Le jury apprécie également la capacité des candidats à intégrer le numérique au service de la formation.

Première épreuve d'admission : l'épreuve pratique professionnelle suivie d'un entretien.

Deux examinateurs qualifiés (un inspecteur second degré de la discipline ou domaine du candidat et un professeur formateur académique) évaluent cette épreuve. Le candidat choisit soit l'analyse d'une séance, soit l'animation d'une action de formation.

Le candidat doit se rapprocher de son inspecteur pour organiser cette épreuve.

1/ Analyse de séance :

- Le candidat et le jury assistent à la séance.
- A l'issue de la séance, le candidat propose au professeur stagiaire ou au néo titulaire son analyse de la séance dans une visée formative (30 minutes).

Cette première phase de l'épreuve vise à évaluer la capacité du candidat à : mener un dialogue professionnel constructif en prenant appui sur les points forts et les marges de progrès du stagiaire, de l'étudiant, du professeur débutant ou du CPE débutant ; ordonner et hiérarchiser ses remarques ; formuler des conseils pertinents et opérationnels au regard de la situation observée et s'assurer de leur compréhension ; proposer des pistes de réflexion et des prolongements possibles.

- Au terme de cette analyse, le jury s'entretient avec le candidat (30 minutes).

L'entretien vise à évaluer la capacité du candidat à présenter une analyse **distanciée** de son entretien avec le stagiaire, l'étudiant, le professeur ou le CPE débutant, à justifier les choix opérés, à entendre et intégrer les remarques des examinateurs.

2/ Animation d'une action de formation :

- Le jury assiste à une séquence d'une action de formation professionnelle, pédagogique ou éducative - disciplinaire, interdisciplinaire, inter-cycles, inter-degrés - à l'échelle d'un établissement, d'un district ou d'un bassin d'éducation et de formation (1h30).
- A l'issue de cette séance, le jury s'entretient avec le candidat (30 minutes).

L'entretien avec les examinateurs vise à évaluer la capacité du candidat à concevoir, organiser et animer une action ancrée dans une problématique professionnelle et, pour ce faire, à inscrire celle-ci dans le cadre des situations professionnelles et attendus institutionnels liés au contexte d'exercice ; proposer des outils, des démarches et des supports didactiques et pédagogiques de qualité et utiles ; mettre en échanges en permettant la circulation de la parole de manière à faire avancer le traitement de la problématique travaillée ; proposer des prolongements possibles.

Deuxième épreuve d'admission : la rédaction et la soutenance du mémoire professionnel.

1/ Le mémoire

La circulaire 2015-110 précise le cadre dans lequel doit s'inscrire le mémoire et la forme attendue :

- un travail de réflexion portant sur une problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation qui implique un engagement personnel du candidat pour questionner sa pratique et l'améliorer. Destiné à renseigner

le jury sur les capacités du candidat à observer, s'informer, analyser sa pratique pour la faire progresser et communiquer par écrit, le mémoire constitue également un élément essentiel de la formation du candidat et de son développement professionnel.

- 20 à 30 pages hors annexes.

Le jury attend que ces préconisations soient strictement respectées et rappelle qu'aucun document autre le mémoire et le support numérique prévu pour la présentation n'est autorisé.

2/ L'exposé et l'entretien

Le candidat dispose de 15 minutes pour présenter son travail aux membres du jury qui ont préalablement lu le mémoire. Les candidats peuvent utiliser un ordinateur et un vidéo projecteur pour illustrer leur propos au cours de l'exposé. Ils peuvent apporter leur matériel personnel.

A l'issue de l'entretien les membres du jury interrogent le candidat pendant 30 minutes.

Ce qui est évalué

Le jury relève dans le mémoire réalisé par le candidat :

- la qualité du questionnement et des hypothèses envisagées :

D'une manière générale, les questions abordées témoignent de la posture de formateur en devenir des candidats. Des mémoires présentent une question qui n'est pas problématisée. En effet, des hypothèses ne sont pas posées en tant que telles mais plutôt sous forme de constat ou d'affirmation à appliquer, voire certaines hypothèses ne se vérifient pas toujours.

Le dispositif expérimenté ne s'appuie pas sur une méthodologie précise et rigoureuse étayée par des références théoriques solides.

A l'appui de ces commentaires, nous avons constaté pour quelques candidats une mise en œuvre satisfaisante de la partie pratique mais une réelle insuffisance dans le contenu et la soutenance du mémoire.

Les deux parties de l'admission au CAFFA sont complémentaires et nécessaires pour disposer des compétences professionnelles d'un formateur. Il s'agira pour certains candidats de tenir compte de cet aspect dans la perspective d'une nouvelle candidature.

- la qualité formelle du mémoire :

D'une manière générale les principaux éléments de la structuration d'un mémoire sont présents.

On observe parfois des références théoriques convoquées mais non investies dans le traitement de la problématique.

Le jury peut regretter le nombre des erreurs grammaticales et syntaxiques qui peuvent subsister dans certains mémoires.

- la présence d'une méthodologie précise et rigoureuse, étayée par des références théoriques :

On observe un recours systématique à un ensemble de références similaires dans une grande majorité de mémoires : la clinique de l'activité de Yves Clôt, avec comme outil l'entretien d'auto-confrontation.

Pour certains candidats, les références théoriques sont citées mais insuffisamment maîtrisées.

- l'intérêt du dispositif expérimenté :

Le jury apprécie la qualité des candidats à se projeter dans le prolongement du dispositif expérimenté par une traduction dans un autre champ de la formation (du suivi de stagiaires aux actions de formation continue comme les FIL).

Le jury a apprécié les candidats qui ont su dépasser le dispositif présenté par une analyse critique distanciée.

Pour certains candidats, le dispositif expérimenté ne s'appuie pas sur une réelle problématique.

- la qualité du traitement, de l'analyse et de l'interprétation des données recueillies :

Les données recueillies sont généralement analysées avec pertinence, avec parfois peu de données, ce qui obère la portée générale des résultats présentés.

Les procédures de traitement des données répondent à des règles formelles. On relève parfois l'intégration de verbatim au corps de texte, sans analyse ou sans pertinence de citation en rapport avec les hypothèses posées.

Le jury évalue le candidat lors de la soutenance sur :

- la qualité de la communication :

La qualité de la communication est un facteur d'importance dans la soutenance auquel certains candidats se préparent avec beaucoup de soin.

Les présentations hésitantes, au débit manquant de fluidité ou trop rapides freinent la compréhension.

Quelques candidats ont lu leur texte de présentation, par manque de détachement par rapport au support numérique.

Le jury a apprécié les réponses claires et concises, argumentées et élargissant la réflexion.

A contrario, l'allongement des réponses sans argumentation ou l'évasion de certaines questions ont pu nuire à la prestation de certains candidats.

Les candidats doivent également faire preuve d'un esprit de synthèse plus appuyé.

- l'analyse distanciée du travail réalisé :

Le jury est sensible aux présentations authentiques qui traduisent l'avancée de la réflexion d'un formateur en devenir, et notamment du chemin parcouru depuis la remise du mémoire.

- la capacité d'écoute, le sens du dialogue et de la controverse professionnelle :

Certains candidats font le choix d'une occupation de l'espace discursif au détriment de l'entrée dans un échange constructif donnant de la place à la controverse, et ce malgré les tentatives du jury d'entrer dans une interaction.

- la mise en perspective, la projection dans le métier de formateur :

Le jury a pu observer des candidats tous désireux de s'inscrire dans une dynamique de formateur avec des biais de représentation de la fonction, souvent dus au fait que la conduite de formation avec un public non acquis n'a pu être éprouvée.

La capacité d'un formateur à s'adapter à un public non acquis est essentielle, car ceci répond souvent à une problématique identifiée.

La réflexion conduite dans le domaine de l'ingénierie de formation témoigne de la richesse des candidats à proposer des formes hybrides de formation.

Le jury a apprécié la posture de formateur ouverte à la transversalité des formations, hors champ disciplinaire.

Cette dimension de la posture du formateur devra être approfondie pour quelques candidats.

Quelques observations des membres du jury d'admission

Points forts / Ecueils à éviter

Une rédaction respectant généralement les aspects formels d'un mémoire professionnel.

Le respect de la méthodologie (problématique, hypothèses, résultats interprétés, etc.).

La pertinence d'une démarche d'expérimentation non encore éprouvée.

Une présentation préparée, présentée avec une articulation logique des éléments, différente de la simple restitution des résultats.

Des questions de départ non problématisées.

Un discours non préparé s'appuyant sur un diaporama, ou à l'instar, un texte lu lors de la présentation du diaporama.

L'utilisation d'une IA pour réaliser le rapport est bien entendue à éviter.

Recommandations / Conseils

Proposer des hypothèses opérationnelles et fondées auxquelles le dispositif expérimenté répond.

Ne pas affirmer que les hypothèses initiales sont vérifiées par manque de traitement et d'analyse des données, ou de données inappropriées. Il s'agit de faire preuve d'une grande honnêteté intellectuelle sur ce sujet, car sans une évaluation pertinente de la formation mise en œuvre il est difficile de la réguler dans le temps long.

Préparer la soutenance, garder des éléments de discussion et de controverse pour les échanges.

Accepter d'entrer dans la complexité et la diversité des points de vue.

Exemple de thèmes abordés à l'oral

L'articulation accompagnement/formation

La transposition des actions conduites auprès de professeurs stagiaires suivis en formation, en action de formation continue en établissement, visant à s'assurer des capacités d'ingénierie de formation des candidats.

Des questions visant à s'assurer de la maîtrise des référents théoriques proposés par le candidat.

L'inclusion du candidat dans les projets de l'institution et son inclusion dans un réseau de formateurs.

L'évaluation des dispositifs expérimentés.

L'articulation des formations avec le Projet Stratégique Académique.